

SICAV de droit français

**LAZARD EUROPE
CONCENTRATED**

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2025

**Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Lazard Frères Banque
Commissaire aux Comptes : Ernst & Young et Autres**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	12
5. Certification du Commissaire aux Comptes	17
6. Comptes de l'exercice	24
7. Annexe(s)	75
Caractéristiques de l'OPC	76
Information SFDR	85

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Sicav **LAZARD EUROPE CONCENTRATED** (code ISIN : FR0000294613), en date du 12/04/2024, a décidé la modification de l'article 27 des Statuts « Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables » :

- Le terme « résultat net » a été remplacé par le terme « revenu net » dans la documentation juridique de la SICAV, conformément à la rédaction de l'article L.214-17-2 du COMOFI sur les sommes distribuables.

➤ **Date d'effet : 13/04/2024.**

2. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I. Liste des mandats exercés dans des sociétés anonymes (SA) et/ou sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) ayant leur siège sur le territoire français

Noms des Administrateurs	Nombre de mandats	Liste des mandats et fonctions
M. Thomas Brenier <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	1	Président Directeur Général de la Sicav Lazard Europe Concentrated
M. Axel Laroza <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	3	- Président du conseil d'administration de la Sicav Lazard Actifs Réels - Directeur Général Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI - Directeur Général Délégué Administrateur de la Sicav Lazard Europe Concentrated
M. Scander Bentchikou <i>Associé-Gérant de Lazard Frères Gestion SAS</i>	2	- Administrateur de la Sicav Lazard Europe Concentrated - Administrateur de la Sicav Lazard Equity SRI

II. Conventions visées à l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce

La Sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L.225-37-4 al.2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L.225-37-4 al.3 du Code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025.

IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le Conseil d'Administration n'a pas opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général et celui/celle qui exerce ces fonctions porte le titre de Président Directeur Général.

JETONS DE PRESENCE

La Sicav ne distribue aucun jeton de présence aux administrateurs.

PERFORMANCE

- ❖ La performance de l'action A sur la période est de 3,40%.
- ❖ La performance de l'action R sur la période est de 2,57%.
- ❖ La performance de l'action F sur la période est de 3,73%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

La performance de l'indice sur la période est de : 8,71%.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Les données semblent confirmer qu'en 2025, l'économie mondiale ralentira. Selon le FMI, la croissance réelle atterrira autour de 2,8% en 2025, contre 3,3% l'an dernier. Ce scénario prudent pourrait être perturbé par les effets négatifs des droits de douane américains qui reviennent à leur niveau le plus élevé depuis l'entre-deux-guerres. Au premier trimestre, les anticipations de barrières douanières par les acteurs économiques ont positivement affecté la production et les exportations chez certains partenaires commerciaux des Etats-Unis, comme l'Europe, la Chine ou le Canada. Mais ces effets pourraient s'estomper, devenir des détracteurs nets de croissance ou dévoiler des faiblesses, comme la dépendance à ses exportations de la Chine, en proie à une crise immobilière non résolue qui pèse structurellement sur la demande domestique. Quoi qu'il en soit, l'économie américaine pourrait être parmi les plus vulnérables face à ces mesures protectionnistes, alors que le consommateur montre des signes de fatigue, malgré la résilience du marché de l'emploi. En dehors du Japon dont la sortie de la déflation semble se confirmer, l'inflation montre des signes de normalisation aux Etats-Unis et surtout en Europe. Cela place la Banque centrale européenne dans une configuration plus confortable que la Fed, puisqu'elle dispose de marge de manœuvre pour soutenir en cas de besoin l'économie de la zone euro qui demeure pour l'instant plutôt dynamique.

Economie

Aux Etats-Unis, l'envolée des importations par anticipation des hausses de droits de douane a provoqué une contraction mécanique du PIB au premier trimestre (-0,1% après +0,6%). Malgré les récents reculs, les droits de douane moyens payés par les importateurs américains restent à un niveau très élevé à 16%, un plus haut depuis 1937. Les prochains mois devraient se traduire par une transmission de ce choc à l'activité économique et à l'inflation. Au-delà du commerce extérieur, les données ont montré un début d'affaiblissement de l'activité, avec des tendances moins favorables au niveau de la consommation et dans l'immobilier. Le marché du travail a fait preuve de résistance tandis que l'inflation s'est stabilisée sur un niveau élevé à +2,5% sur un an, amenant la Fed à maintenir son taux directeur à 4,25%-4,50%. Elle aborde le second semestre avec une posture prudente vis-à-vis de l'effet des droits de douane sur l'inflation. Sur le plan de la politique budgétaire, l'Administration avance dans son programme avec la ratification du Big Beautiful Deal dont les implications en matière de déficit et d'endettement suscitent des questions.

En Zone Euro, la croissance du PIB a été solide au premier trimestre (+0,6 % après +0,3 %), grâce au commerce extérieur et à la demande domestique. On notera toutefois qu'en ajustant des effets de propriété intellectuelle et industrielle irlandais, la croissance évolue à +0,3%, un niveau cohérent avec les indicateurs PMI. Après la phase d'anticipation des hausses de droits de douane, les exportations se sont repliées par contrecoup. En revanche, les données de consommation sont restées bien orientées et le climat des affaires a plutôt bien résisté face aux incertitudes commerciales. L'économie européenne pourrait connaître une moindre croissance au cours des prochains mois du fait des incertitudes commerciales et par contrecoup du phénomène d'achats anticipés qui a porté l'activité économique en début d'année. Le taux de chômage est resté bas tandis que l'inflation a continué de ralentir pour revenir autour de 2%. La BCE a ramené son taux directeur à 2,00% et laissé entendre que la fin du cycle de baisse de taux approchait. En réalité, le recul de l'inflation laisse une certaine marge de manœuvre à la BCE pour baisser ses taux en cas de détérioration inattendue de la conjoncture.

Au Japon, la croissance du PIB a été légèrement négative au premier trimestre à cause d'un recul des exportations et d'un ralentissement de la consommation, la poursuite des hausses de prix pesant sur la confiance et le pouvoir d'achat des ménages. Malgré ce contexte d'inflation persistante, la Banque du Japon, très prudente, a préféré maintenir le statu quo en ne relevant pas ses taux directeurs. En Chine, où le phénomène contraire s'observe (déflation), la croissance du PIB s'est stabilisée à +5,4% sur un an au premier trimestre. La demande domestique pénalisée par le ralentissement du marché immobilier a repris son souffle grâce à des mesures de soutien temporaire des autorités. Surtout, les exportations sont restées dynamiques. Si la hausse des droits de douane américains a provoqué une forte baisse des exportations vers les Etats-Unis, le ralentissement de l'ensemble des exportations du pays est resté limité, les autres destinations compensant une bonne partie du manque à gagner américain. D'un point de vue commercial, le scénario du pire est évité, mais il est à craindre que le moteur exportateur pâtisse de l'augmentation des droits de douane américains à environ 40%. Cela pourrait causer un ralentissement de la croissance au cours des prochains mois.

Marchés

Le premier semestre a été marqué par la faiblesse du dollar qui enregistre l'une de ses pires performances semestrielles depuis 1973. Cela est d'autant plus remarquable que le contexte géopolitique a été tendu (conflit indo-pakistanaï, conflit entre l'Iran et Israël, persistance de la guerre en Ukraine) et que les investisseurs anticipent un nombre limité de baisses des taux par la Fed. Malgré ces facteurs théoriquement porteurs, le dollar a baissé, soutenant les matières premières, comme l'or qui a enregistré des records historiques contre le dollar, tandis que les métaux industriels comme le cuivre ou l'aluminium demeurent à des niveaux élevés. Le pétrole de mer du Nord (Brent) a temporairement profité d'une prime géopolitique d'une dizaine de dollars avant de revisiter le niveau des 67\$ à la fin du trimestre. Les conséquences pour le dollar du « Liberation Day » du 2 avril 2025, l'une des journées les plus importantes de l'année pour les marchés, n'ont probablement pas été celles que l'Administration américaine attendait. Outre la faiblesse surprise du billet vert, les écarts de rendement entre les swaps de taux et les rendements du Trésor américain, qui permettent notamment de mesurer la prime de signature du gouvernement, ont atteint les niveaux traduisant une défiance extrême vis-à-vis de la qualité du premier emprunteur mondial (près de 1% à 30 ans). Cette défiance n'est probablement pas étrangère à l'annonce par Scott Bessent, Secrétaire du Trésor, d'une trêve de 90 jours le 9 avril, seulement 7 jours après le début de cette nouvelle offensive commerciale. Durant cet épisode de panique finalement très court, les indices de volatilité des marchés actions ont atteint des niveaux extrêmes qui sont usuellement l'apanage des crises financières ou économiques majeures, entraînant les indices comme le Nasdaq 17% plus bas. A partir du 9 avril, les indices actions ont entamé un rebond historique. Sur le trimestre, les marchés américains, emmenés par le S&P500 (+10,6% en devise locale) parviennent finalement à s'affranchir des plus hauts de début d'année. Cette performance doit être nuancée lorsqu'elle est translatée en euros (+1,5%) en raison de la chute marquée du dollar face à l'ensemble des devises du reste du G10 et tout particulièrement vis-à-vis de l'euro et du franc suisse. Malgré ce mouvement qui peut réduire la compétitivité à l'export des sociétés de la zone euro, les indices boursiers domestiques progressent (+3,5% pour l'Eurostoxx au second trimestre, +8% pour le DAX qui bénéficie du momentum du secteur de la défense, + 6,5% et + 4,6% respectivement pour les bourses espagnole et italienne). Seul le CAC40, affecté par les déboires du secteur du luxe, ne parvient à maintenir son niveau (-1,6%) sur le trimestre. Les marchés émergents clôturent un excellent trimestre boursier au terme duquel ils progressent de 11% en dollar, rattrapant, à +13,7% depuis le début de l'année les excellentes performances des bourses italienne, espagnole ou allemande. En dehors de la courbe des taux japonaise, affectée par la ténacité de l'inflation domestique, les parties courtes de la plupart des pays du G10 évoluent entre 100 et 150 points de base sous les niveaux d'il y a un an, reflétant le trajet parcouru par l'enclenchement du cycle de baisse des taux des banques centrales en 2024 en Europe ou aux Etats-Unis. Néanmoins, le rythme de baisse anticipé par les marchés perd en cadence, étant donné les gains plus modestes réalisés sur le front de l'inflation sous-jacente, l'incertitude entourant les effets sur les prix des droits de douane aux Etats-Unis ou encore la résilience du marché de l'emploi. Sur les parties plus longues des courbes de rendement obligataires, les performances sont hétérogènes : le taux à 10 ans de l'Etat allemand a baissé de 13 points de base à 2,61% sur le trimestre, tandis que le taux à 10 ans du Trésor américain termine le semestre quasi stable à 4,23%.

POLITIQUE DE GESTION

Sur l'ensemble de l'exercice (du 28 juin 2024 au 30 juin 2025), la SICAV Lazard Europe Concentrated (part A) enregistre une performance de 3,40% quand son indice de référence, le Stoxx600 dividendes net réinvestis progresse de 8,71%, soit une sous-performance de 531 points de base.

Au troisième trimestre 2024, la SICAV (part A) sous-performe de 107 points de base sur son indice de référence (1,56% vs. 2,63%).

Après une performance négative en juin, le marché se redresse en juillet, malgré des PMI décevants dans le secteur manufacturier. Comme en juin, le marché est soutenu par les secteurs défensifs, santé, télécommunications, utilities. Le mois est marqué par l'apaisement du risque politique français, le retrait de J. Biden de la course à la présidence aux Etats-Unis, ainsi que par des préoccupations liées à la vigueur du consommateur chinois venant pénaliser le secteur du luxe. La technologie corrige tandis qu'émerge un débat sur les perspectives de monétisation rapide de l'IA. En sus, les semi-conducteurs sont affectés par la demande automobile et industrielle mais aussi par la crainte de nouvelles restrictions envers la Chine. La saison des résultats est, à ce stade, meilleure aux Etats-Unis qu'en Europe. Le fonds progresse de 1,24%, sous-performant le Stoxx 600 de 17pb. Malgré un effet allocation négatif dans les technologies et les utilities, il bénéficie des bonnes performances de DSM Firmenich, Kerry Group, Geberit et KBC mais aussi du rebond des valeurs françaises, délaissées en juin (Saint-Gobain, Essilor et Air Liquide), d'un effet allocation favorable en chimie et matériaux de construction ainsi que de l'absence d'exposition à l'automobile et aux ressources de base. Le marché action entame le mois d'août par une vive correction, pénalisé par les chiffres de l'emploi aux Etats-Unis, suscitant la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie. Ce mouvement est amplifié par le débouclage des opérations de carry trade suite à la remontée des taux au Japon et le décrochage des valeurs technologiques. Après cette courte tempête, il rebondit rapidement, bénéficiant de données économiques aux Etats-Unis de nouveau rassurantes (ventes au détail, indice PMI des services et consommation des ménages). Finalement, le stoxx 600 clôture en hausse de 1,55% malgré une saison de résultats mitigée et la baisse des indices PMI européens. Fait notable, cette performance est soutenue par les segments défensifs et sensibles aux taux d'intérêt (services aux collectivités, assurance, consommation et immobilier). Le fonds (part A), quant à lui, surperforme légèrement ; il progresse de 2,02%. Il pâtit d'un effet sélection négatif dans les matériaux de construction (Geberit) et les media (Relx). Il profite, en revanche, d'une sélection positive en services financiers (Deutsche Boerse), et agro-alimentaire (Kerry Group et Nestle). En septembre, le marché actions est initialement affecté par la baisse des indices PMI européens, en contraction pour le dix-huitième mois consécutif. Le spread sur l'obligation française à dix ans se resserre, alignant ainsi la France sur les conditions d'emprunt de l'Espagne. Le Stoxx600 (-0,34%) reste dans le rouge malgré la baisse des taux directeurs de la FED, favorisant la perspective d'un atterrissage en douceur. Dans la foulée, le gouvernement chinois annonce un plan de relance ambitieux comprenant une réduction de 50 points de base du taux de réserve obligatoire (RRR), une baisse de 20pb du taux de reverse repo à 7 jours, une diminution de 20 à 25pb du taux de dépôt, ainsi que des aides pour le marché immobilier et la recapitalisation des banques publiques. Cette initiative stimule l'indice CSI de plus de 20 %. Dès lors, les valeurs cycliques rebondissent, en particulier celles exposées à la Chine, telles que le luxe et les ressources de base, tandis que les secteurs de la santé et des télécommunications subissent des prises de profits. Le secteur énergétique pâtit du ralentissement cyclique et des déclarations de l'OPEP, l'Arabie Saoudite renonçant à son objectif d'un baril à 100 USD. Le secteur automobile connaît également une baisse sensible, affecté par de nombreux avertissements. Dans ce contexte le fonds (part A) sous performe sensiblement et recule de 168pb. Il est particulièrement pénalisé par son exposition au secteur de la santé (AstraZeneca) ainsi que par les reculs d'Edenred, Merck et ASML. Il profite, en revanche, de la performance de Kone, Allianz et Deutsche Boerse et des absences de Shell et Roche.

Au quatrième trimestre 2024, la SICAV (part A) baisse de 3,67% contre une baisse de 2,63% pour le Stoxx600 dividendes nets réinvestis.

À la suite d'un vigoureux rebond fin septembre, les marchés boursiers européens subissent une consolidation marquée en octobre, à l'approche des très incertaines élections américaines. Parallèlement, les taux d'intérêt se tendent et le dollar s'apprécie face à l'euro. Le PIB européen surprend favorablement au troisième trimestre, grâce à une croissance inattendue en Espagne, malgré une faible activité industrielle en Allemagne. Hors secteur financier, la saison des résultats débute difficilement dans le luxe (LVMH, Kering, Moncler), la technologie (ASML, STM, Dassault systèmes, Cap Gemini) et l'automobile (Valeo, Stellantis, Michelin, VW, Volvo). Certaines déceptions de poids lourds de la cote sont sévèrement sanctionnées (BNP Paribas, Total Energies, AB InBev ...). Il y a peu de différenciation entre valeurs cycliques et défensives, tandis que les valeurs exposées à la Chine suscitent des interrogations. Le consensus (Ibes) révisé à la baisse les prévisions pour 2025 (-0,1 % et -1,5 % pour 2024e et 2025e), réduisant la croissance des bénéfices par action à +2,0 % en 2024e et +8,5 % en 2025e. Le fonds (part A) sous-performe légèrement, il recule de 3,52% contre un Stoxx 600 en baisse de 3,28%. Il souffre d'un effet de sélection négatif dans les biens industriels (Edenred) et l'agroalimentaire (DSMFirmenich), mais bénéficie d'effets positifs dans les télécoms (Deutsche Telekom), les matériaux de construction (Saint-Gobain et Geberit) et les services financiers (Deutsche Boerse).

En novembre, l'élection de Donald Trump propulse les marchés américains vers de nouveaux sommets historiques, tandis que les actions de la zone euro stagnent. Cette inertie s'explique par la perspective de l'instauration de nouveaux droits de douane, l'effondrement de la coalition gouvernementale allemande ainsi que la crise budgétaire sévissant en France. Parallèlement, les indices des directeurs d'achat (PMI) européens pour le mois de novembre s'établissent à 48,1, marquant ainsi leur niveau le plus bas des dix derniers mois. Les valeurs françaises s'en trouvent particulièrement affectées, comme en témoigne la baisse de 1,6% du CAC 40. La décote du marché des actions européennes s'amplifie, malgré la présence de nombreux catalyseurs potentiels tels que la croissance des salaires réels, les baisses de taux, le redressement des enquêtes de crédit, la probable relance des investissements en Allemagne et la normalisation progressive des stocks. En termes de style d'investissement, les valeurs cycliques surpassent les défensives, tandis que les actions de croissance surclassent celles de type value. Le rendement du Bund baisse de 30 points de base pour atteindre 2,09%, et l'écart de rendement entre la France et l'Allemagne atteint son niveau le plus élevé depuis 2012, s'établissant à 86 points de base. Le dollar s'apprécie. Le Brent termine le mois sans changement significatif. Le fonds (part A) sous-performe ; il ne progresse que de 0,66% alors que le stoxx 600 surperforme largement l'eurostoxx. Il pâtit d'un effet sélection négatif en biens industriels et agro-alimentaire. Merck Kgaa, DSM Firmenich et Air Liquide pénalisent la performance, tandis que Deutsche Telekom, EssilorLuxottica, SAP et ASML contribuent positivement. En décembre les marchés sont soutenus par des données économiques américaines solides, l'enthousiasme initial des investisseurs en amont du Forum Economique chinois, ainsi que par une révision à la hausse des données de l'activité économique européenne pour le mois de novembre. Par la suite le discours très prudent de la Fed sur d'éventuelles baisses de taux en 2025 vient tempérer cet optimisme : les prévisions de baisses de taux ont ainsi été revues à 2 contre 4 précédemment. En parallèle, les menaces de Donald Trump envers l'Europe concernant de nouveaux droits de douane ont accru les craintes des investisseurs européens quant aux répercussions potentielles sur les bénéfices des sociétés européennes exposées au marché américain. Le Stoxx 600 clôture en recul de 0,46%. Dans ce contexte, les biens de consommation, la banque, l'automobile et la technologie surperforment, tandis que les soins personnels, les utilities et l'énergie sous performent. Sur le mois, le fonds sous-performe légèrement, enregistrant une baisse de 0,81%. Il pâtit du fort recul de Novo Nordisk mais aussi des contreperformances de DSM -Firmenich, Kone et Deutsche Telekom, tandis qu'il bénéficie des hausses de SAP, Swedbank, LVMH, Essilor Luxottica et Kerry.

Au premier trimestre de l'année 2025, Lazard Europe Concentrated (part A) progresse de 6,52% lorsque son indice de référence augmente de 5,77%, soit 76 points de surperformance.

Une fois n'est pas coutume, le marché actions européen surperforme le marché américain en janvier. L'indice Eurostoxx clôture le mois en forte hausse (+7,3%) porté par l'espoir d'une atténuation des menaces de droits de douane US envers la Chine (notamment dans le luxe). Le secteur technologique subit néanmoins une importante correction à la fin du mois, suite à l'annonce de la start-up chinoise DeepSeek le 27 janvier, affectant défavorablement les entreprises engagées dans le développement de l'intelligence artificielle telles que Siemens, Legrand, Schneider, ASML, Besi ou encore ASMI. Des interrogations se posent désormais sur la pertinence des investissements massifs réalisés par les acteurs de la technologie américains, ainsi que sur la pérennité de leur avance. Les premières publications de résultats d'entreprises en Europe pour le mois de janvier ont été encourageantes dans les secteurs du luxe (Richemont, Brunello Cucinelli), de la technologie (SAP, ASML) et de la santé (Sartorius, Ambu). L'indice Eurostoxx est propulsé par le rebond du secteur bancaire, suite aux excellentes publications aux États-Unis (JP Morgan, Goldman Sachs, Morgan Stanley) et à une nouvelle tentative de reprise du mouvement de consolidation en Europe (offre publique d'achat de Monte Paschi sur Mediobanca). Tous les secteurs terminent dans le vert, les banques, la santé et le luxe en tête, tandis que la consommation non discrétionnaire, le voyage & loisirs, l'immobilier et les services utilitaires ferment la marche. Ce dernier secteur est rudement affecté par la crainte d'un ralentissement brutal de l'éolien aux États-Unis après les déclarations du Président américain. En fin de mois la Banque centrale européenne poursuit son cycle de baisse des taux, réduisant de 25 points de base à 2,75 %, tandis que la Commission européenne dévoile une stratégie visant à inverser le déclin industriel de l'Union européenne et à intensifier les efforts pour rendre le bloc compétitif face aux États-Unis et à la Chine dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, tout en réduisant les coûts énergétiques et la bureaucratie. Les indices PMI de janvier pour la zone euro surprennent positivement avec un indice composite en hausse à 50,2, le secteur manufacturier dépassant les attentes. Les données du PIB pour le quatrième trimestre sont publiées pour la plupart des pays, montrant que la zone euro stagne en variation trimestrielle, tirée vers le bas par une croissance du PIB en France et en Allemagne inférieure aux prévisions. Le fonds (part A) quant à lui surperforme de 92pb son indice. Il bénéficie de forts effets allocation en technologie et dans les services utilitaires mais pâtit d'effets sélections négatifs dans la construction et les services financiers. Geberit, DSM Firmenich et l'absence de Richemont pénalisent la performance tandis qu'à l'inverse Essilorluxottica, Dassault Système, SAP, Swedbank, Thales et l'absence de Schneider et de Prosus contribuent positivement.

Après un début d'année en fanfare, le retour en grâce des actions européennes se poursuit en février. Le style value surperforme nettement le style growth tandis que les valeurs défensives demeurent délaissées depuis le début de l'année. Le marché action européen accentue sa surperformance vis-à-vis du marché américain. Il bénéficie de publications de résultats globalement encourageantes au 4ème trimestre, du léger rebond des PMI manufacturiers, de la poursuite de la croissance des salaires réels ainsi que des espoirs de trêve en Ukraine. En fin de mois, le résultat des élections législatives en Allemagne est perçu favorablement. La CDU/CSU arrive en tête du scrutin devant l'AfD. Vainqueur des élections, le futur Chancelier Friedrich Merz s'attèle désormais à négocier un contrat de coalition avec le SPD. Le marché fait fi de la perspective de droits de douane américains potentiellement massifs, reportés en fin de mois pour le Mexique et le Canada. Le Président américain n'en a pas moins réaffirmé son intention d'imposer des droits de douane sur les produits importés d'Europe. Sur le plan économique, en zone Euro, le PIB du T4 est révisé à la hausse à +0.1% QoQ vs +0% en 1ère estimation (+0.4% au T3). L'inflation est confirmée à +2.5% YoY en janvier (+2.4% en décembre). En Europe, le taux de croissance des BPA est désormais attendu autour de 10% en 2025. Au niveau sectoriel, le marché est tiré par les banques dont les publications sont bien accueillies. Le secteur bénéficie également des déclarations de Fabio Panetta, membre de la BCE, qui soulignent la nécessité pour l'Europe d'éviter une réglementation excessive et suggère d'envisager une simplification du cadre réglementaire afin de réduire le désavantage concurrentiel des banques européennes (dans le but de suivre la dynamique des US en matière de réglementation). Les télécommunications, l'alimentation – boisson, la construction, l'assurance et bien sûr la défense, dans la perspective d'une hausse sensible des budgets militaires en Europe, sont bien orientés. A l'inverse, la technologie demeure pénalisée par les interrogations liées au quantum d'investissements nécessaire dans les data centers (Deepseek) depuis la fin du mois de janvier. Les médias, la distribution, le voyage et loisirs, le luxe et la santé terminent le mois dans le rouge. Le fonds quant à lui sous-performe légèrement de 10pb. Il est pénalisé par sous exposition aux banques et sa surexposition aux valeurs technologiques mais profite d'un bon effet sélection en biens industriels, santé et services financiers. Cap Gemini (faible croissance organique), Merck KGAA (pourparlers d'acquisition de SpringWorks Therapeutics), ASML et Edenred pénalisent la performance. A l'inverse, Thales, Swedbank, Nordea Bank, Kone, Essilorluxottica et l'absence de Schneider contribuent positivement. Le mois de mars est marqué par un net refroidissement sur l'ensemble des marchés actions à l'échelle mondiale, lesquels clôturent majoritairement en territoire négatif, à l'exception de quelques places émergentes. Après un début d'année particulièrement dynamique, le marché actions européen évolue d'abord de manière erratique avant de subir une correction significative en fin de mois. Les préoccupations croissantes autour des tensions commerciales s'intensifient à l'approche du « Libération Day », suscitant une forte rotation sectorielle. Ainsi, les valeurs dites low beta affichent une surperformance notable, tandis que le segment growth accentue son repli (santé, technologie, industrie, consommation, luxe). Par ailleurs, les valeurs cycliques, après une période prolongée de surperformance, enregistrent une correction. Parmi les faits marquants, il faut souligner l'annonce par l'Allemagne d'un ambitieux plan d'investissement dans les infrastructures, ainsi que l'émergence d'un consensus européen en faveur d'une relance significative des dépenses dans le domaine de la défense. Sur le marché des matières premières, le baril de Brent s'apprécie sur la période, tandis que le prix du gaz naturel décroît. L'or, pour sa part, enregistre une progression spectaculaire, portant son gain cumulé depuis le début de l'année à près de 20 %. Ce mois est également marqué par une hausse des taux longs en Europe. Sur le plan macro-économique, les statistiques économiques européennes témoignent d'une dynamique moins défavorable. L'indice PMI manufacturier de la zone euro poursuit son redressement, bien qu'il demeure en zone de contraction. Sur le plan sectoriel, l'indice Stoxx 600 est pénalisé par les performances décevantes des secteurs de la consommation discrétionnaire, des voyages et loisirs, de l'automobile, des valeurs industrielles hors défense, des matériaux de base, de la technologie et de l'immobilier. À l'inverse, les secteurs dits défensifs, tels que les services utilitaires et les télécommunications, ainsi que la défense, les services financiers (assurance), affichent une résilience relative. Le fonds (part A) quant à lui sous-performe très légèrement. Il recule de 3,88%, contre -3,84% pour l'indice. Il souffre à la fois d'une sous-exposition aux secteurs des utilities et de l'énergie et d'une surexposition à celui de la technologie. Il pâtit, aussi, d'un effet sélection négatif dans la santé (Novo Nordisk et AstraZeneca). Il bénéficie en revanche des bonnes performances de Thales dans les biens industriels, de Deutsche Boerse, dans les services financiers, d'Allianz dans le secteur de l'assurance, et de l'absence d'Hermès.

Au dernier trimestre de l'exercice, le portefeuille (part A) enregistre un retard de 363 points de base contre le Stoxx600 dividendes nets réinvestis (-0,78% vs. 2,85%).

L'indice Eurostoxx amorce une phase de consolidation notable dès la première semaine d'avril, après l'annonce de droits de douane exceptionnellement élevés lors du Liberation Day (2 avril). Dans un premier temps, les valeurs dites de croissance ainsi que les titres défensifs se distinguent par leur capacité à surperformer dans un environnement fortement baissier. L'or atteint de nouveaux sommets historiques.

Toutefois, une embellie relative se manifeste dès la semaine suivante, à la faveur de l'annonce, le 9 avril, d'une trêve commerciale de 90 jours. Cette détente ne s'étend cependant pas à la Chine, dont les exportations subissent une surtaxe relevée à 145 %. Si la majoration de 10 % des droits de douane concernant la plupart des autres nations demeure inchangée, les marchés retrouvent néanmoins un souffle haussier, portés par le rebond des valeurs cycliques et du segment value. Les négociations commerciales engagées avec plusieurs partenaires internationaux laissent alors entrevoir une possible désescalade dans cette guerre tarifaire. En parallèle, les autorités américaines annoncent des ajustements ciblés, notamment en faveur du secteur automobile, afin d'éviter une accumulation excessive de droits de douane. De surcroît, certains produits électroniques bénéficient d'exemptions spécifiques. La suspension des droits de douane dits "réciproques", prévue jusqu'au 9 juillet, reste conditionnée à l'issue des discussions bilatérales en cours. Dans ce climat d'incertitude, le chancelier allemand exhorte l'Union européenne à diversifier ses partenariats commerciaux vers d'autres régions du globe, tout en plaidant pour un éventuel accord de libre-échange transatlantique. Sur le plan des résultats trimestriels, les publications entamées révèlent des révisions plutôt négatives dans l'ensemble et affectent plus particulièrement les secteurs cycliques tels que l'automobile, la technologie, les médias ou encore l'énergie. À l'inverse, l'immobilier, les télécommunications et les services aux collectivités échappent à cette tendance. Sur le front monétaire, la Banque centrale européenne annonce une réduction de 25 points de base de son taux de refinancement, désormais fixé à 2,5 %, dans un contexte où l'inflation demeure maîtrisée et où les tensions commerciales pourraient peser sur la croissance économique du continent. Simultanément, le dollar américain s'affaiblit, atteignant son plus bas niveau en trois ans. Les interrogations croissantes autour de la vigueur de la demande mondiale exercent une pression à la baisse sur le cours du Brent, qui termine le mois à 63 dollars le baril. Cette dynamique est renforcée par la décision de l'Arabie saoudite d'accroître son offre sur les marchés pétroliers. Sur le plan macroéconomique, le Fonds monétaire international revoit à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour 2025, les ramenant à 2,8 %, contre 3,3 % anticipés en janvier. Dans la zone euro, la croissance du PIB au premier trimestre s'établit à un robuste +0,4 % en variation trimestrielle, probablement soutenue par une accélération des exportations avant l'entrée en vigueur des tarifs douaniers américains. Le secteur manufacturier poursuit son redressement. D'un point de vue sectoriel, l'énergie et les matériaux de base pâtissent des craintes entourant l'évolution de la demande mondiale. Le secteur de la santé traverse une phase de consolidation sous l'effet de l'ouverture, aux États-Unis, d'une enquête menée au titre de l'article 232, visant à évaluer l'impact de l'industrie pharmaceutique sur la sécurité nationale. Par ailleurs, le segment du luxe subit des prises de bénéfices, alimentées par des interrogations persistantes sur la solidité de la consommation américaine. L'industrie, l'automobile et la technologie affichent également des performances décevantes. En revanche, l'immobilier, la construction et les services aux collectivités profitent de la baisse des taux longs, tandis que la consommation non discrétionnaire fait preuve de résilience. Le fonds quant à lui sous-performe légèrement durant le mois d'avril, il recule de 72pb contre -67pb pour l'indice. Il pâtit de son absence d'exposition au secteur des utilities et d'un effet sélection négatif dans la santé (EssilorLuxottica, Novo Nordisk et AstraZeneca). Les choix sont en revanche positifs dans la chimie (Symrise et Air Liquide), la banque (Swedbank et Nordea Bank) et les services financiers (Deutsche Boerse). Le stoxx 600 renoue avec ses sommets historiques au mois de mai, poursuivant ainsi le rebond amorcé le 9 avril dernier suite à l'annonce d'une trêve commerciale de 90 jours portant sur les droits de douane américains à l'international. Dans la foulée, la désescalade des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis durant le mois de mai contribue à dissiper les craintes d'une récession imminente de l'économie américaine. Le marché action demeure relativement insensible à la perte de la notation AAA des États-Unis chez l'agence Moody's. En revanche, le rendement des bons du Trésor américain à 10 ans clôture le mois à 4,439 %, soit une hausse de 24 points de base, tandis que le dollar s'affaiblit à nouveau face à l'euro. Sur le front des matières premières, le baril de Brent affiche une progression modérée (+1 %) alors que la saison estivale de forte consommation automobile ("driving season") approche aux États-Unis. Du côté macro-économique, l'indice PMI manufacturier demeure en zone de contraction tandis que le secteur des services déçoit. Le marché progresse de 4,82%, principalement tiré par ses composantes cycliques (valeurs industrielles, bancaires, technologiques et matériaux de base). À l'inverse, les secteurs défensifs tels que les télécommunications, l'immobilier et les utilities sous-performent. Dans ce contexte le fonds (part A) ne progresse que de 3,02% sur le mois. Il est pénalisé par une mauvaise sélection dans le secteur des biens industriels : exposition à Kone, Edenred notamment et absences de Rheinmetall, Rolls Royce, Adyen et Safran. La santé contribue également négativement (Merck, AstraZeneca). Le fonds bénéficie en revanche d'effets sélection positifs dans les matériaux de construction et l'agro-alimentaire ainsi que des bonnes performances de ASML, Thales, Swedbank, Geberit et Publicis. Au terme d'un mois de mai marqué par le retour des marchés actions européens à leurs plus hauts niveaux annuels, une légère consolidation s'est opérée au mois de juin sous l'effet des tensions géopolitiques au Moyen-Orient. Cette situation préoccupante a alimenté des craintes quant à d'éventuelles perturbations dans l'approvisionnement énergétique mondial, ce qui a provoqué une hausse significative des prix du pétrole en cours de mois.

Bien que le prix du baril de Brent ait reculé après son envolée consécutive à la « guerre des 12 jours », il affiche néanmoins une progression de 6 % pour atteindre 68 dollars par baril. S'agissant des politiques monétaires, la Banque centrale européenne a, conformément aux attentes, procédé à une nouvelle réduction de 25 points de base de ses trois principaux taux directeurs. En Europe, le repli des marchés s'est révélé relativement homogène à travers les différents indices nationaux. Les valeurs cycliques ont fait preuve d'une meilleure résilience que les valeurs défensives, tandis que les titres liés à la consommation ont enregistré des performances en retrait, qu'il s'agisse des biens de consommation de base ou de ceux relevant de la consommation discrétionnaire. Par ailleurs, les segments Croissance et Value ont affiché des résultats équivalents sur le mois, bien que l'avantage demeure nettement en faveur des titres Value depuis le début de l'année. Sur le marché obligataire, les spreads de crédit synthétiques européens ont poursuivi leur resserrement, témoignant d'un appétit pour le risque toujours soutenu. Le fonds sous performe sur le mois. Il est pénalisé par un effet sélection négatif dans les biens industriels (repli de Thalès, absence d'Airbus et Rolls Royce), la Chimie (Symrise et Air Liquide) et la santé (AstraZeneca, EssilorLuxottica et Merck). Il bénéficie en revanche de sa sous exposition aux biens de consommation (absence de Hermès et Adidas) et à l'agroalimentaire (absence de Nestlé), et d'un effet sélection positif dans les médias (Publicis et absence de Wolters Kluwer).

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	17 578 293,98	17 189 570,24
SIEMENS AG-REG	763 892,86	2 996 769,23
ASML HOLDING NV	1 823 329,30	1 511 696,41
NESTLE SA-REG	250 791,10	2 697 371,72
THALES	1 633 709,58	1 259 228,52
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	1 570 473,94	928 912,46
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	279 939,60	2 107 381,60
DSM-FIRMENICH AG	42 122,50	2 333 767,90
ESSILORLUXOTTICA	321 492,00	2 034 468,29
KBC GROUP NV	171 920,70	2 177 289,15

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : -

- o Prêts de titres : -
- o Emprunt de titres : -
- o Prises en pensions : -
- o Mises en pensions : -

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : -

- o Change à terme : -
- o Future : -
- o Options : -
- o Swap : -

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces (*)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	-
. Actions	-
. Obligations	-
. OPCVM	-
. Espèces	-
Total	-

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	-
. Autres revenus	-
Total des revenus	-
. Frais opérationnels directs	-
. Frais opérationnels indirects	-
. Autres frais	-
Total des frais	-

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain,
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux,
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

Population au 31/12/2024 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique (donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)

Effectif au 31-12-2024 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2024 en €	Rémunération variable au titre de 2024 (cash payé en 2025 et différé attribué en 2025) en €
229	24 007 768	28 926 961

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2024 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 639 385
Autres	63	28 022 847
Total	66	33 662 232

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Lazard Europe Concentrated

Exercice clos le 30 juin 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Europe Concentrated,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Lazard Europe Concentrated constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Caroline
JAMMES

Digitally signed by Caroline
JAMMES
DN: cn=Caroline JAMMES, o=EY
Associés, ou=0002 817723687,
email=caroline.jammes@fr.ey.com
Date: 2025.10.03 10:50:00 +02'00'

Caroline Jammes



Lazard Europe Concentrated

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la SICAV Lazard Europe Concentrated,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris-La Défense, le 3 octobre 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Caroline
JAMMES

Digitally signed by Caroline
JAMMES
DN: cn=Caroline JAMMES, o=EY
Associates, ou=0002 817723687,
email=caroline.jammes@fr.ey.com
Date: 2025.10.03 10:54:35 +02'00'

Caroline Jammes

6. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	48 669 506,79
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	48 669 506,79
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 473 697,44
OPCVM	1 473 697,44
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I) (*)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	50 143 204,23
Créances et comptes d'ajustement actifs	-
Comptes financiers	266 112,86
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	266 112,86
Total de l'actif I+II	50 409 317,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	48 846 853,95
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	1 513 084,44
Capitaux propres I	50 359 938,39
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	50 359 938,39
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C) (*)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	49 378,70
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	49 378,70
Total Passifs : I+II+III+IV	50 409 317,09

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 163 473,94
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	-
Sous-total produits sur opérations financières	1 163 473,94
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total revenus financiers nets (A)	1 163 473,94
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-594 857,99
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-594 857,99
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	568 615,95
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	11 350,51
Sous-total revenus nets I = (C+D)	579 966,46
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 044 045,91
Frais de transactions externes et frais de cession	-224 445,83
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	2 819 600,08
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-307 680,31
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	2 511 919,77

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 703 171,08
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-5 856,40
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-1 709 027,48
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	130 225,69
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-1 578 801,79
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-
Impôt sur le résultat V (*)	-
Résultat net I + II + III + IV + V	1 513 084,44

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Stoxx Europe 600. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	84 519 272,68	58 833 365,43	55 352 586,19	61 925 132,56	50 359 938,39
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A en EUR					
Actif net	58 040 282,70	40 174 316,64	39 719 525,97	41 173 859,82	27 298 683,75
Nombre de titres	88 882,571	70 470,538	55 423,209	50 480,810	32 369,083
Valeur liquidative unitaire	652,99	570,08	716,65	815,63	843,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4,25	64,38	-0,20	54,14	41,99
Capitalisation unitaire sur revenu	8,69	15,20	18,70	14,90	12,13
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F en EUR					
Actif net	-	-	-	3 415 948,99	3 465 708,85
Nombre de titres	-	-	-	227,935	222,935
Valeur liquidative unitaire	-	-	-	14 986,50	15 545,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-	-	-	865,00	772,76
Capitalisation unitaire sur revenu	-	-	-	265,23	272,95
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R en EUR					
Actif net	26 478 989,98	18 659 048,79	15 633 060,22	17 335 323,75	19 595 545,79
Nombre de titres	73 048,960	59 554,891	40 089,713	39 410,879	43 432,928
Valeur liquidative unitaire	362,48	313,30	389,95	439,86	451,16
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,37	35,60	-0,16	29,30	22,56
Capitalisation unitaire sur revenu	1,71	4,81	6,63	4,44	2,90

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

- **Type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- **Type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC :**

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

- La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- des autres frais de fonctionnement :
 - . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

<i>Frais facturés à l'OPC</i>	<i>Assiette</i>	<i>Action</i>	<i>Taux Barème (TTC maximum)</i>	
Frais de gestion financière	Actif net	A	0,80%	
		R	1,60%	
		F	0,48%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,020%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100% perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Actions, obligations, titres de créance, change	De 0 à 0,20%
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de surperformance	Actif net	A, R	20% de la performance supérieure à l'indicateur de référence	
		F	Néant	

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. » Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de douze mois commençant le 01/07/2018.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- L'action de l'OPC est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- L'action de l'OPC est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20% de la surperformance) dès lors que la performance de l'action de l'OPC est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30/06/2023.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	61 925 132,56
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 641 048,32
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-17 885 431,04
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	568 615,95
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 819 600,08
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-1 709 027,48
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	50 359 938,39

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A		
Actions souscrites durant l'exercice	1 278,614	1 068 767,15
Actions rachetées durant l'exercice	-19 390,341	-15 950 413,13
Solde net des souscriptions/rachats	-18 111,727	-14 881 645,98
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	32 369,083	
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F		
Actions souscrites durant l'exercice	1,891	30 705,07
Actions rachetées durant l'exercice	-6,891	-105 403,23
Solde net des souscriptions/rachats	-5,000	-74 698,16
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	222,935	
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R		
Actions souscrites durant l'exercice	8 081,248	3 541 576,10
Actions rachetées durant l'exercice	-4 059,199	-1 829 614,68
Solde net des souscriptions/rachats	4 022,049	1 711 961,42
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	43 432,928	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LAZARD EUROPE CONCENTRATED A FR0000294613	Capitalisation	Capitalisation	EUR	27 298 683,75	32 369,083	843,35
LAZARD EUROPE CONCENTRATED F FR001400KC65	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	3 465 708,85	222,935	15 545,82
LAZARD EUROPE CONCENTRATED R FR0011034131	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	EUR	19 595 545,79	43 432,928	451,16

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	FINLANDE +/-	ROYAUME-UNI +/-	SUEDE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	48 669,51	12 666,70	12 581,89	5 062,18	4 787,45	3 488,79
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	48 669,51					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	266,11	-	-	-	266,11
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		-	-	-	266,11

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	266,11	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	266,11	-	-	-	-	-	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 787,45	3 488,79	1 867,22	1 589,47	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	4 787,45	3 488,79	1 867,22	1 589,47	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
Total des créances		-
Dettes		
	Frais de gestion fixe	49 378,70
Total des dettes		49 378,70
Total des créances et des dettes		-49 378,70

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	272 252,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	17 169,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	305 435,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,61
Frais de gestion variables provisionnés	-
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	-
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	-

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			1 473 697,44
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	1 473 697,44
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			1 473 697,44

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	579 966,46
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-
Revenus de l'exercice à affecter	579 966,46
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	579 966,46

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	392 938,55
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	392 938,55
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	392 938,55
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	392 938,55
Total	392 938,55
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	60 851,84
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	60 851,84
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	60 851,84
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	60 851,84
Total	60 851,84
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	126 176,07
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	126 176,07
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	126 176,07
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	126 176,07
Total	126 176,07
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 511 919,77
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	2 511 919,77
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 511 919,77

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 359 424,26
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 359 424,26
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 359 424,26
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 359 424,26
Total	1 359 424,26
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	172 275,97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	172 275,97
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	172 275,97
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	172 275,97
Total	172 275,97
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	980 219,54
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	980 219,54
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	980 219,54
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	980 219,54
Total	980 219,54
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			48 669 506,79	96,64
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			48 669 506,79	96,64
Assurance			2 591 073,00	5,15
ALLIANZ SE-REG	EUR	7 530	2 591 073,00	5,15
Banques commerciales			1 995 535,99	3,96
SWEDBANK AB - A SHARES	SEK	89 120	1 995 535,99	3,96
Equipements et fournitures médicaux			2 016 914,00	4,00
ESSILORLUXOTTICA	EUR	8 660	2 016 914,00	4,00
Logiciels			3 912 834,10	7,77
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	49 120	1 509 457,60	3,00
SAP SE	EUR	9 310	2 403 376,50	4,77
Machines			3 858 655,00	7,66
ATLAS COPCO AB-B SHS	SEK	124 250	1 493 254,60	2,97
KONE OYJ-B	EUR	42 330	2 365 400,40	4,69
Marchés de capitaux			2 696 774,60	5,35
NORDEA BANK ABP	EUR	213 860	2 696 774,60	5,35
Media			1 651 436,80	3,28
PUBLICIS GROUPE	EUR	17 260	1 651 436,80	3,28
Pétrole et gaz			1 667 024,00	3,31
ENI SPA	EUR	121 150	1 667 024,00	3,31
Producteur et commerce d'énergie indépendants			2 404 321,92	4,77
AIR LIQUIDE SA	EUR	13 728	2 404 321,92	4,77
Produits alimentaires			2 180 625,00	4,33
KERRY GROUP PLC-A	EUR	23 260	2 180 625,00	4,33
Produits chimiques			1 732 881,60	3,44
SYMRISE AG	EUR	19 440	1 732 881,60	3,44
Produits pharmaceutiques			5 991 165,67	11,90
ASTRAZENECA PLC	GBP	23 110	2 730 249,82	5,42
MERCK KGAA	EUR	12 670	1 393 700,00	2,77
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	31 690	1 867 215,85	3,71
Produits pour l'industrie du bâtiment			2 946 565,41	5,85
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	13 620	1 357 096,80	2,69
GEBERIT AG-REG	CHF	2 380	1 589 468,61	3,16
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 778 160,00	5,52
ASML HOLDING NV	EUR	4 100	2 778 160,00	5,52
Services aux professionnels			2 057 204,30	4,09
RELX PLC	GBP	44 760	2 057 204,30	4,09

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services clientèle divers			953 012,50	1,89
EDENRED	EUR	36 250	953 012,50	1,89
Services de télécommunication diversifiés			1 968 762,90	3,91
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	63 570	1 968 762,90	3,91
Services financiers diversifiés			2 492 100,00	4,95
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	9 000	2 492 100,00	4,95
Services liés aux technologies de l'information			1 342 848,00	2,67
THALES	EUR	5 380	1 342 848,00	2,67
Textiles, habillement et produits de luxe			1 431 612,00	2,84
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 220	1 431 612,00	2,84
TITRES D'OPC			1 473 697,44	2,93
OPCVM			1 473 697,44	2,93
Gestion collective			1 473 697,44	2,93
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	687	1 473 697,44	2,93
Total			50 143 204,23	99,57

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	50 143 204,23
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	266 112,86
Autres passifs (-)	-49 378,70
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	50 359 938,39

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	EUR	32 369,083	843,35
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	EUR	222,935	15 545,82
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	EUR	43 432,928	451,16

LAZARD EUROPE CONCENTRATED
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10, avenue Percier – 75008 Paris
377 963 178 RCS PARIS

RESOLUTION D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Exercice clos le 30 juin 2025

Deuxième resolution

L'Assemblée Générale approuve les sommes distribuables de l'exercice qui s'élèvent à :

579 966,46 €	somme distribuable afférente au revenu net
2 511 919,77 €	somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

et décide leur affectation comme suit :

1) Somme distribuable afférente au revenu net

Action A	392 938,55 €	Au capital social
Action F	60 851,84 €	Au capital social
Action R	126 176,07 €	Au capital social

2) Somme distribuable afférente aux plus et moins-values nettes

Action A	1 359 424,26 €	Capitalisation
Action F	172 275,97 €	Capitalisation
Action R	980 219,54 €	Capitalisation

Aucun dividende ne sera donc mis en paiement au titre de cet exercice.

Rappel : Les sommes distribuables des cinq derniers exercices ont été capitalisées.

LAZARD EUROPE CONCENTRATED

COMPTES ANNUELS

28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	61 655 462,23	54 674 127,65
Actions et valeurs assimilées	60 604 486,53	53 147 940,71
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	60 604 486,53	53 147 940,71
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 050 975,70	1 526 186,94
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 050 975,70	1 526 186,94
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	182 159,67
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	182 159,67
COMPTES FINANCIERS	368 561,80	563 194,10
Liquidités	368 561,80	563 194,10
TOTAL DE L'ACTIF	62 024 024,03	55 419 481,42

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	56 851 972,37	54 068 148,89
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 084 995,11	-18 238,23
Résultat de l'exercice (a,b)	988 165,08	1 302 675,53
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	61 925 132,56	55 352 586,19
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	98 891,47	66 895,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	98 891,47	66 895,23
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	62 024 024,03	55 419 481,42

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 734 683,85	2 115 348,45
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 734 683,85	2 115 348,45
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	99,19
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	99,19
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 734 683,85	2 115 249,26
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	705 916,61	807 529,29
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 028 767,24	1 307 719,97
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-40 602,16	-5 044,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	988 165,08	1 302 675,53

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Les règles de valorisation peuvent être spécifiques pour les OPC datés. Pendant la période de souscription l'OPC sera valorisé au prix d'achat (Ask) et à compter de la fermeture de l'OPC au prix de vente (Bid).

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

o type « obligations et assimilés » sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par l'Assemblée Générale. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- o type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC** : Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\frac{\text{Actif brut} \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \times \text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}}$$

Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

- La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment :

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant.

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions.

Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Action	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	A	0,80%	
		R	1,60%	
		F	0,48%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à toutes les actions	0,020%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	N.A	Appliqués à toutes les actions	Néant	
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à toutes les actions	Actions, obligations, titres de créance, change	De 0 à 0,20%
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de sur-performance	Actif net	A, R	20% de la performance supérieure à l'indicateur de référence	
		F	Néant	

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.
- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Détail du calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPC d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est à dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance de chaque action de l'OPC et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que l'OPC réel. La surperformance générée par l'action de l'OPC à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif de l'action de l'OPC et l'actif de l'OPC

fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	Capitalisation	Capitalisation
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	55 352 586,19	58 833 365,43
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	44 890 280,11	2 681 301,61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-45 694 603,28	-19 718 029,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 349 872,52	3 759 306,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 214 464,75	-3 824 499,32
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-744 720,77	-356 376,26
Différences de change	168 937,50	3 694,78
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 788 477,80	12 666 102,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 235 046,69	3 446 568,89
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 446 568,89	9 219 534,06
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 028 767,24	1 307 719,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	61 925 132,56	55 352 586,19

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 561,80	0,60
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	368 561,80	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 CHF		Devise 3 DKK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	5 737 117,41	9,26	5 474 276,11	8,84	3 543 727,15	5,72	2 773 232,78	4,48
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	118 746,44	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Achats à règlement différé	41 292,23
	Rachats à payer	6 175,26
	Frais de gestion fixe	51 423,98
TOTAL DES DETTES		98 891,47
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-98 891,47

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A		
Actions souscrites durant l'exercice	44 582,427	33 333 288,45
Actions rachetées durant l'exercice	-49 524,826	-36 909 343,81
Solde net des souscriptions/rachats	-4 942,399	-3 576 055,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	50 480,810	
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F		
Actions souscrites durant l'exercice	457,935	6 269 405,47
Actions rachetées durant l'exercice	-230,000	-3 114 032,10
Solde net des souscriptions/rachats	227,935	3 155 373,37
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	227,935	
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R		
Actions souscrites durant l'exercice	12 964,449	5 287 586,19
Actions rachetées durant l'exercice	-13 643,283	-5 671 227,37
Solde net des souscriptions/rachats	-678,834	-383 641,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	39 410,879	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	391 996,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,94
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 235,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	304 684,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,84
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

Le taux de frais de gestion maximum a changé au moment de la fusion du 21/12/2023, ce qui explique que le pourcentage de frais de gestion de l'exercice est supérieur au taux maximum affiché dans le dernier prospectus.

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 050 975,70
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	1 050 975,70
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 050 975,70

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	988 165,08	1 302 675,53
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	988 165,08	1 302 675,53

	28/06/2024	30/06/2023
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	752 435,97	1 036 741,90
Total	752 435,97	1 036 741,90

	28/06/2024	30/06/2023
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	60 456,03	0,00
Total	60 456,03	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	175 273,08	265 933,63
Total	175 273,08	265 933,63

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 084 995,11	-18 238,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 084 995,11	-18 238,23

	28/06/2024	30/06/2023
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 733 077,32	-11 626,81
Total	2 733 077,32	-11 626,81

	28/06/2024	30/06/2023
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	197 164,15	0,00
Total	197 164,15	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 154 753,64	-6 611,42
Total	1 154 753,64	-6 611,42

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	52 222 843,61	84 519 272,68	58 833 365,43	55 352 586,19	61 925 132,56
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATE D A en EUR					
Actif net	46 391 599,00	58 040 282,70	40 174 316,64	39 719 525,97	41 173 859,82
Nombre de titres	97 934,120	88 882,571	70 470,538	55 423,209	50 480,810
Valeur liquidative unitaire	473,70	652,99	570,08	716,65	815,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-35,79	4,25	64,38	-0,20	54,14
Capitalisation unitaire sur résultat	5,94	8,69	15,20	18,70	14,90
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATE D F en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	3 415 948,99
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	227,935
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	14 986,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	865,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	265,23
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATE D R en EUR					
Actif net	5 831 244,61	26 478 989,98	18 659 048,79	15 633 060,22	17 335 323,75
Nombre de titres	21 955,239	73 048,960	59 554,891	40 089,713	39 410,879
Valeur liquidative unitaire	265,59	362,48	313,30	389,95	439,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,10	2,37	35,60	-0,16	29,30
Capitalisation unitaire sur résultat	0,48	1,71	4,81	6,63	4,44

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ SE-REG	EUR	13 030	3 381 285,00	5,46
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	13 780	2 633 358,00	4,25
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	126 800	2 977 264,00	4,81
MERCK KGA	EUR	11 810	1 827 597,50	2,95
SAP SE	EUR	15 210	2 882 599,20	4,65
SIEMENS AG-REG	EUR	10 900	1 893 548,00	3,06
TOTAL ALLEMAGNE			15 595 651,70	25,18
BELGIQUE				
KBC GROUPE	EUR	28 500	1 878 150,00	3,03
TOTAL BELGIQUE			1 878 150,00	3,03
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	26 280	3 543 727,15	5,73
TOTAL DANEMARK			3 543 727,15	5,73
FINLANDE				
KONE OY B NEW	EUR	47 120	2 171 760,80	3,50
TOTAL FINLANDE			2 171 760,80	3,50
FRANCE				
AIR LIQUIDE SA	EUR	16 538	2 667 248,64	4,31
CAPGEMINI SE	EUR	3 300	612 810,00	0,99
DASSAULT SYST.	EUR	43 960	1 551 788,00	2,51
EDENRED	EUR	47 240	1 861 728,40	3,01
ESSILORLUXOTTICA	EUR	16 360	3 291 632,00	5,31
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 210	1 577 056,00	2,54
SAINT-GOBAIN	EUR	19 980	1 450 947,60	2,34
TOTAL FRANCE			13 013 210,64	21,01
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	23 880	1 806 522,00	2,92
TOTAL IRLANDE			1 806 522,00	2,92
ITALIE				
ENI SPA	EUR	181 610	2 606 829,94	4,21
TOTAL ITALIE			2 606 829,94	4,21
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	3 720	3 586 824,00	5,80
TOTAL PAYS-BAS			3 586 824,00	5,80
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	27 840	4 057 215,78	6,55
RELX PLC	GBP	39 140	1 679 901,63	2,72
TOTAL ROYAUME-UNI			5 737 117,41	9,27
SUEDE				
SWEDBANK AB	SEK	144 320	2 773 232,78	4,47
TOTAL SUEDE			2 773 232,78	4,47
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	22 890	2 417 184,00	3,91
GEBERIT AG-REG	CHF	4 890	2 695 199,63	4,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NESTLE SA-REG	CHF	29 180	2 779 076,48	4,49
TOTAL SUISSE			7 891 460,11	12,75
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			60 604 486,53	97,87
TOTAL Actions et valeurs assimilées			60 604 486,53	97,87
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET	EUR	505	1 050 975,70	1,69
TOTAL FRANCE			1 050 975,70	1,69
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 050 975,70	1,69
TOTAL Organismes de placement collectif			1 050 975,70	1,69
Dettes			-98 891,47	-0,16
Comptes financiers			368 561,80	0,60
Actif net			61 925 132,56	100,00

Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED F	EUR	227,935	14 986,50
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED R	EUR	39 410,879	439,86
Action LAZARD EUROPE CONCENTRATED A	EUR	50 480,810	815,63

7. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Europe Concentrated

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Lazard Europe Concentrated - Action A
Code ISIN : FR0000294613
Initiateur du PRIIPS : LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web : www.lazardfreresgestion.fr
Contact : Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément : LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés : 05/08/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 14/05/1990 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Stoxx Europe 600. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

La stratégie mise en œuvre repose sur :

- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille concentré sur 17-30 titres de sociétés européennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 milliards d'euros à l'achat, sans autres contraintes sectorielles.

Le portefeuille de la Sicav est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions, et sera investi majoritairement en actions de grandes capitalisations européennes, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte.

Pour la gestion de sa trésorerie, la Sicav pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Elle peut également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étrangers (dont des OPCVM gérés par la société de gestion). L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

La Sicav peut utiliser des swaps de change et du change à terme ou, dans la limite de 30% maximum de l'actif net, des futures sur actions et indices actions ou des futures de change négociées sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action et au risque de change.

La Sicav peut également utiliser des dérivés sur change uniquement en couverture.

La Sicav peut investir à hauteur de 5% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions internationales et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :
5 ans

- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 260 €	2 940 €
	Rendement annuel moyen	-87,4%	-21,7%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 340 €	6 490 €
	Rendement annuel moyen	-26,6%	-8,3%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 000 €	10 840 €
	Rendement annuel moyen	0,0%	1,6%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 080 €	15 750 €
	Rendement annuel moyen	50,8%	9,5%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/12/2017 - 30/12/2018

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2014 - 30/09/2015

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%) - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire - que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	577 €	1 439 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,8%	2,7% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,3% avant déduction des coûts et de 1,6% après cette déduction.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Europe Concentrated



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Europe Concentrated - Action A
Code ISIN :	FR0000294613
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	05/08/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 14/05/1990 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Stoxx Europe 600. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

La stratégie mise en œuvre repose sur :

- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille concentré sur 17-30 titres de sociétés européennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 milliards d'euros à l'achat, sans autres contraintes sectorielles.

Le portefeuille de la Sicav est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions, et sera investi majoritairement en actions de grandes capitalisations européennes, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte.

Pour la gestion de sa trésorerie, la Sicav pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Elle peut également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étrangers (dont des OPCVM gérés par la société de gestion). L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

La Sicav peut utiliser des swaps de change et du change à terme ou, dans la limite de 30% maximum de l'actif net, des futures sur actions et indices actions ou des futures de change négociées sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action et au risque de change.

La Sicav peut également utiliser des dérivés sur change uniquement en couverture.

La Sicav peut investir à hauteur de 5% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions internationales et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Europe Concentrated

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Europe Concentrated - Action R
Code ISIN :	FR0011034131
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	05/08/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 14/05/1990 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Stoxx Europe 600. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

La stratégie mise en œuvre repose sur :

- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille concentré sur 17-30 titres de sociétés européennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 milliards d'euros à l'achat, sans autres contraintes sectorielles.

Le portefeuille de la Sicav est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions, et sera investi majoritairement en actions de grandes capitalisations européennes, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte.

Pour la gestion de sa trésorerie, la Sicav pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Elle peut également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étrangers (dont des OPCVM gérés par la société de gestion). L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

La Sicav peut utiliser des swaps de change et du change à terme ou, dans la limite de 30% maximum de l'actif net, des futures sur actions et indices actions ou des futures de change négociées sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action et au risque de change.

La Sicav peut également utiliser des dérivés sur change uniquement en couverture.

La Sicav peut investir à hauteur de 5% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions internationales et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :
5 ans

- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 260 €	2 940 €
	Rendement annuel moyen	-87,4%	-21,7%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 270 €	6 180 €
	Rendement annuel moyen	-27,3%	-9,2%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 900 €	10 820 €
	Rendement annuel moyen	-1,0%	1,6%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 930 €	15 000 €
	Rendement annuel moyen	49,3%	8,4%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/12/2017 - 30/12/2018

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/01/2015 - 30/01/2016

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%) - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire - que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	664 €	1 975 €
Incidence des coûts annuels (*)	6,8%	3,7% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,3% avant déduction des coûts et de 1,6% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,85% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	177 €
Coûts de transaction	0,91% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	87 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	20% de la performance supérieure à l'indicateur de référence Indicateur de référence : Stoxx Europe 600 0,00%. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation donnée repose sur la moyenne prélevée au cours des 5 dernières années. La commission de surperformance est prélevée même en cas de performance négative de l'OPC. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=VER Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation,

les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Europe Concentrated

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Europe Concentrated - Action F
Code ISIN :	FR001400KC65
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	05/08/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 14/05/1990 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein des Statuts.

Objectifs :

L'objectif de gestion vise à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence simple suivant : Stoxx Europe 600. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

La stratégie mise en œuvre repose sur :

- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille concentré sur 17-30 titres de sociétés européennes dont la capitalisation boursière est supérieure à 2 milliards d'euros à l'achat, sans autres contraintes sectorielles.

Le portefeuille de la Sicav est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions, et sera investi majoritairement en actions de grandes capitalisations européennes, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte.

Pour la gestion de sa trésorerie, la Sicav pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Elle peut également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étrangers (dont des OPCVM gérés par la société de gestion). L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

La Sicav peut utiliser des swaps de change et du change à terme ou, dans la limite de 30% maximum de l'actif net, des futures sur actions et indices actions ou des futures de change négociées sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action et au risque de change.

La Sicav peut également utiliser des dérivés sur change uniquement en couverture.

La Sicav peut investir à hauteur de 5% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

L'action F sera fermée à la souscription le 21/12/2023 après cut-off. A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat, effectuées le même jour pour un même nombre d'actions, sur la même valeur liquidative et par un même investisseur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision du Conseil d'Administration.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition actions internationales et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi.

L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des

droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :

5 ans

- Risque lié aux dérivés

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1 270 €	2 940 €
	Rendement annuel moyen	-87,3%	-21,7%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 380 €	6 700 €
	Rendement annuel moyen	-26,2%	-7,7%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 940 €	10 580 €
	Rendement annuel moyen	-0,6%	1,1%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 590 €	14 130 €
	Rendement annuel moyen	45,8%	7,2%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2017 - 31/12/2018

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2017 - 31/03/2018

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 - 31/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé : - qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%) - que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire - que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	522 €	1 092 €
Incidence des coûts annuels (*)	5,3%	2,1% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par

an soit de 3,2% avant déduction des coûts et de 1,1% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	4,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous pourriez être amenés à payer. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 400 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,50% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	48 €
Coûts de transaction	0,77% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	74 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (5 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante <https://www.lazardfreresgestion.fr/fr> Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale. En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Europe Concentrated

Identifiant d'entité juridique : 969500KBY8RZ2F54VL21

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui ☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 74,55% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

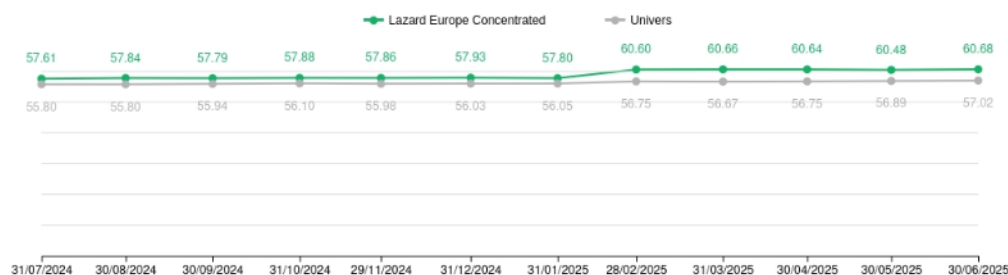
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligatoire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'indice de référence du portefeuille.

A partir du 1er Janvier 2025, la méthodologie ESG du Fonds a évolué. Ce dernier utilise désormais les notations ESG de ISS ESG complété par l'outil SFJ.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	30,84%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	19,03%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	65,24%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	30,96%
Alignement à la Taxonomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	18,15%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	25,03%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	9,24%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	4,53%
Politiques de diversité par le management	##_dpe_cs_large_table11:2}_##_	31,05%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Du 01/07/2024 au 30/06/2025

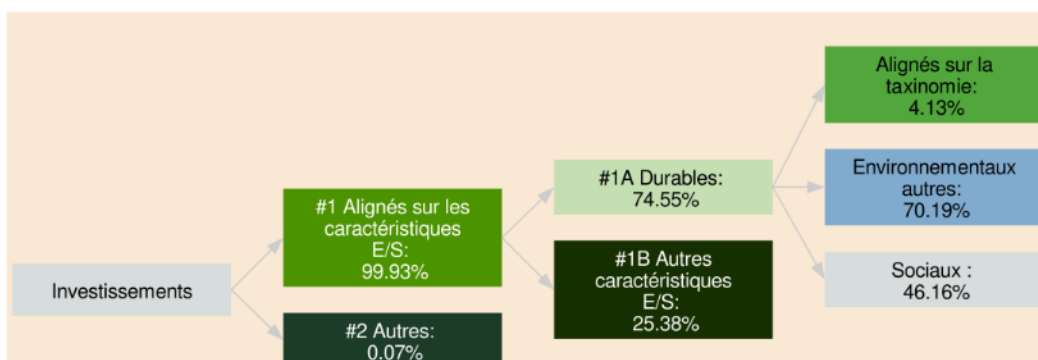
Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	ASTRAZENECA PLC	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	5,97%	ROYAUME-UNI
2	ASML HOLDING NV	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	5,35%	PAYS-BAS
3	SAP SE	INFORMATION ET COMMUNICATION	4,99%	ALLEMAGNE
4	DEUTSCHE BOERSE AG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	4,51%	ALLEMAGNE
5	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	INFORMATION ET COMMUNICATION	4,43%	ALLEMAGNE
6	ALLIANZ SE-REG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	4,42%	ALLEMAGNE
7	AIR LIQUIDE SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,37%	FRANCE
8	NOVO NORDISK A/S-B	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,36%	DANEMARK
9	ESSILORLUXOTTICA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,34%	FRANCE
10	KONE OYJ-B	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,27%	FINLANDE
11	SWEDBANK AB - A SHARES	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	4,09%	SUÈDE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

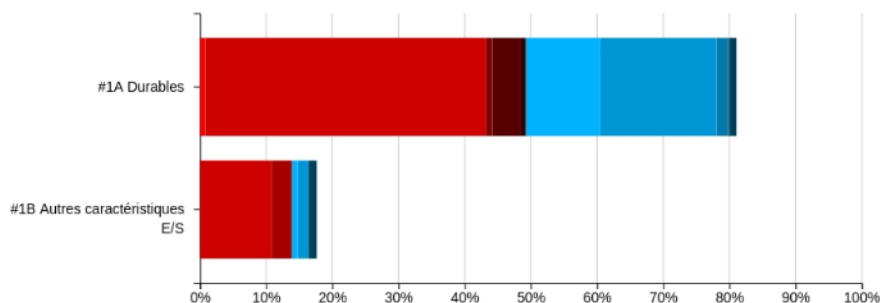
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Industries extractives	0.81%	
Industrie manufacturière	42.40%	10.85%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ		3.07%
Construction	0.96%	
COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLCES	4.25%	
Hébergement et restauration	0.87%	
Information et communication	11.16%	0.90%
Activités financières et d'assurance	17.61%	1.61%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.64%	
Santé humaine et action sociale	0.34%	
OPC	1.03%	1.23%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 3,66% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

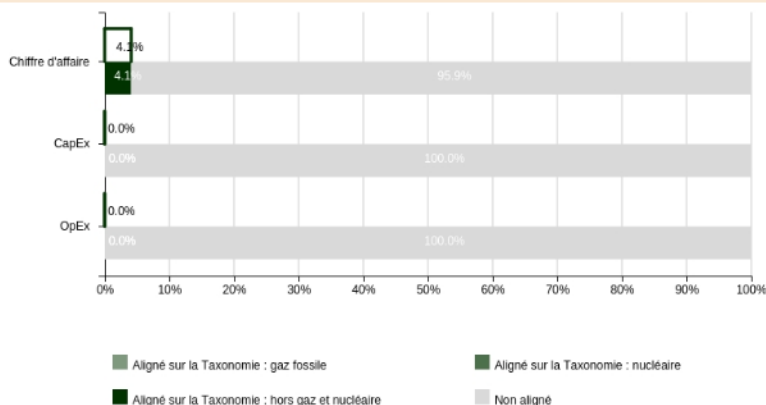
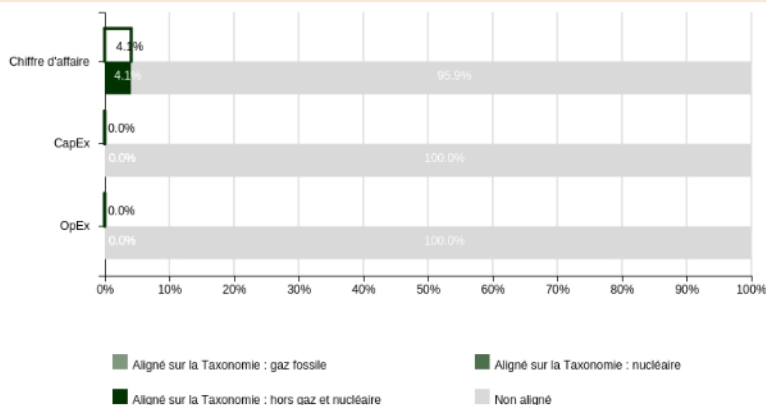
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 70,19%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 46,16%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 0,07%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 99,93%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'indice de référence du portefeuille.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promet.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

L'analyse ESG des titres détenus en direct se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Au niveau du contrôle des éléments de la stratégie d'investissement avec un prestataire de données externe :

De plus, pour confirmer la robustesse du modèle interne, les analystes-gestionnaires en charge de la gestion comparent la notation ESG moyenne du portefeuille à celle de son univers ESG de référence.

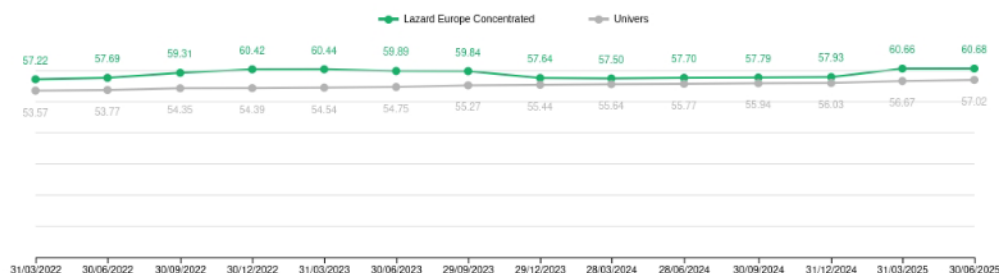
Évolution du score ESG



L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'indice de référence du portefeuille.

A partir du 1er Janvier 2025, la méthodologie ESG du Fonds a évolué. Ce dernier utilise désormais les notations ESG de ISS ESG

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	30,84%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	19,03%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	65,24%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	30,96%
Alignement à la Taxonomie européenne	Supérieur ou égal à 10%	18,15%
Approbation de la trajectoire par SBTi	Trajectoire et ses objectifs climatiques approuvés par la Science Based Targets initiative	
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	25,03%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	9,24%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	4,53%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	31,05%

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05."

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	ASTRAZENECA PLC	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	5,97%	ROYAUME-UNI
2	ASML HOLDING NV	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	5,35%	PAYS-BAS
3	SAP SE	INFORMATION ET COMMUNICATION	4,99%	ALLEMAGNE
4	DEUTSCHE BOERSE AG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	4,51%	ALLEMAGNE
5	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	INFORMATION ET COMMUNICATION	4,43%	ALLEMAGNE
6	ALLIANZ SE-REG	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	4,42%	ALLEMAGNE
7	AIR LIQUIDE SA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,37%	FRANCE
8	NOVO NORDISK A/S-B	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,36%	DANEMARK
9	ESSILORLUXOTTICA	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,34%	FRANCE
10	KONE OYJ-B	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	4,27%	FINLANDE
11	SWEDBANK AB - A SHARES	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	4,09%	SUÈDE

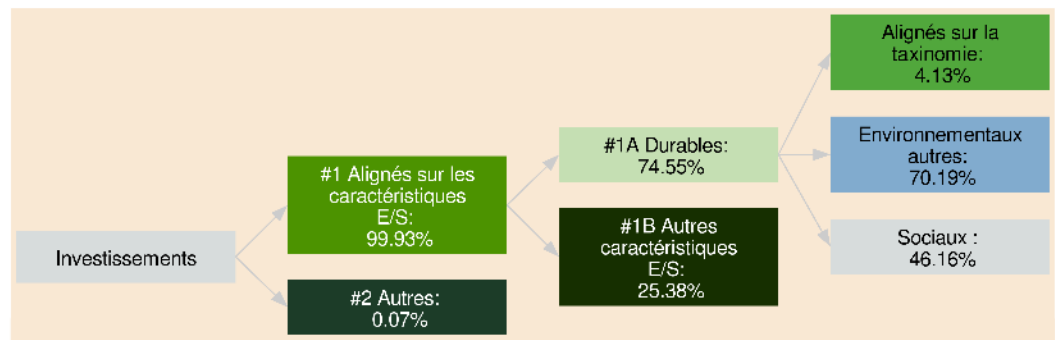
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/07/2024 au 30/06/2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

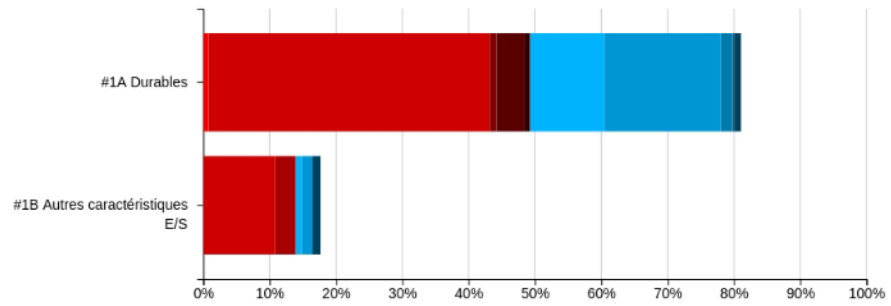
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Industries extractives	0.81%	
Industrie manufacturière	42.40%	10.85%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ		3.07%
Construction	0.96%	
COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLLES	4.25%	
Hébergement et restauration	0.87%	
Information et communication	11.16%	0.90%
Activités financières et d'assurance	17.61%	1.61%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.64%	
Santé humaine et action sociale	0.34%	
OPC	1.03%	1.23%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 3,66% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

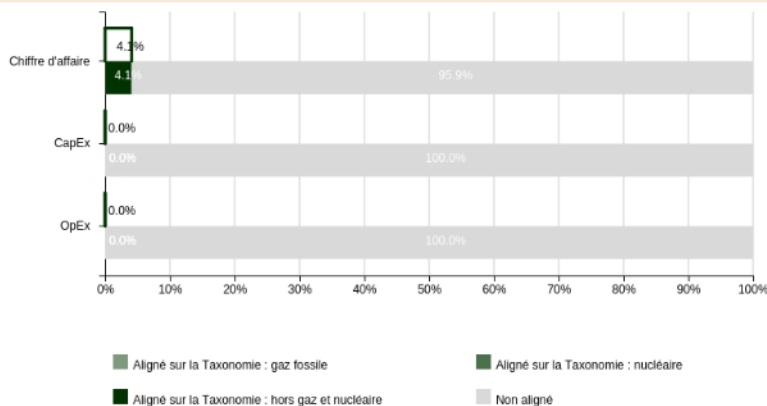
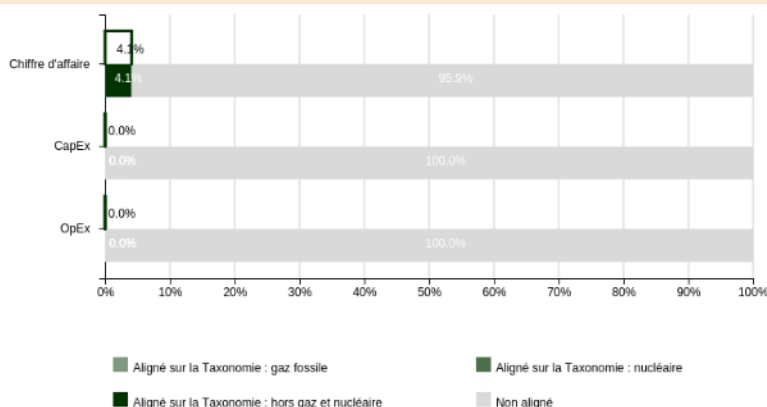
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaire pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 70,19%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 46,16%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 0,07%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit couvrent, pour les titres en direct en portefeuille :

- Le taux d'analyse extra-financière

Le taux d'analyse extra-financière des investissements en titres vifs du produit est, en fonction des catégories d'investissements du produit, supérieur à :

- 90 % pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "développés", les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés ;

- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays "émergents", les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays "émergents".

Au cours de la période écoulée, le taux d'analyse extra-financière a été en moyenne de 99,93%.

Ces taux s'entendent en pourcentage de l'actif total.

- La notation ESG moyenne du portefeuille

Les analystes-gestionnaires s'assurent que la notation moyenne pondérée ESG du portefeuille soit supérieure à celle de la moyenne de l'univers de référence en utilisant le référentiel de notation extra-financière de Moody's ESG Solutions

L'univers ESG de référence du portefeuille est :
L'indice de référence du portefeuille.

De plus, la société de gestion procède à des exclusions en amont des investissements :

- Exclusions normatives relatives aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines antipersonnel, armes biologiques et chimiques) et aux violations du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Exclusions sectorielles (tabac et charbon thermique).
- Exclusions géographiques (paradis fiscaux de la liste GAFI).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.